



Communauté  
de  
Communes  
  
de Rochebaron  
à Chalençon

Département de la Haute-Loire

**CCRC** - Place de la Liberté  
43210 BAS EN BASSET

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
du lundi 27 septembre 2010  
en la Mairie de Saint Pal en Chalençon.

**PRESENTS :**

<u>Bas en Basset :</u>	Bernard	CHAPUIS	<u>Solignac sous Roche</u>	Grégory	CHARREYRE
	Joseph	CHAPUIS		René	FILHOL
	Jean-Marc	COSTILLE	<u>Tiranges :</u>	Michel	YAFAROV, remplaçant
	Jacques	FAURE		Colette GAILLARD, avec pouvoir	
	Christine	FOURNIERó CHOLLET		René	GRANGER
	Michel	JANUEL	<u>Valprivas :</u>	Guy	FONTON
	Michèle	JOLIVET			
<u>Boisset :</u>	Roger	OLLIER	<b><u>EXCUSES :</u></b>		
	André	PONCET	<u>Malvalette :</u>	Jean	VEGLIANTI
<u>Malvalette :</u>	Patrick	BUISSON	<u>St Pal en Chalençon</u>	Laurent	ROCHE
	Richard	TANTINI, remplaçant	<u>Tiranges :</u>	Colette	GAILLARD
Jean VEGLIANTI, avec pouvoir			<u>Valprivas :</u>	Lionel	CISERON
<u>St André de Chalençon</u>	Xavier	DELPY	<b><u>ABSENTS :</u></b>	Néant	
	Mireille	FAURE			
<u>St Pal en Chalençon</u>	Pierre	BRUN	<b><u>AUTRES PERSONNES :</u></b>		
	Pierre	DANTONY		Jacques CHAVANOL, Directeur de la CCRC	
	Paul	FRAISSE			
	Charles	VIYOU, remplaçant			
Laurent ROCHE, avec pouvoir					

Date de la convocation : 21 septembre 2010

Début de la réunion à 20h00

**ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE REUNION**

- **Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 31 mai 2010**
- **La fiscalité dans le cadre de la réforme**
  - Exonérations de CFE (Contribution Foncière des Entreprises ó qui a remplacé la TP)
  - Seuil minimal de cotisation prévue par l'article 1467D du CGI
  - Abattements de Taxe d'Habitation
- **CG2D 3<sup>ème</sup> génération (2011-2014)**
- **Développement économique**
  - Liquidation Collange Luminaires
  - Formation-action avec l'ARDTA sur la revitalisation des centres bourg du territoire
- **Tourisme**
  - Référencement RESPIRANDO
  - Actualisation de la convention CCRC/OT
- **Finances communautaires**
  - Renouvellement des lignes de crédit
  - Décisions Modificatives
- **Informations diverses**
- **Questions diverses**

La fonction de secrétaire de séance est assurée par André PONCET, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

➤ **Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 31 mai 2010**

Après avoir fait l'appel des présents et vérifier le quorum, le Premier Vice-président fait la lecture et commente le compte-rendu du Conseil de Communauté du 31 mai 2010. Sans observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

➤ **La fiscalité dans le cadre de la réforme**

En conséquence de la réforme de la fiscalité locale, le Conseil de Communauté souhaitant une certaine harmonisation au niveau du Pays de la Jeune Loire et ses rivières, prend les décisions suivantes :

○ **Exonérations de CFE**

- abrogation des délibérations des 2 mai et 28 octobre 2002 concernant les exonérations prévues par les articles 1383A 1464B 1464C 1465 et 1469 3<sup>ème</sup> bis du CGI,
  - exonération des entreprises de spectacles vivants et cinéma conformément à l'article 1464A du CGI,
  - création d'exonérations prévues par l'article 1464D du CGI concernant les médecins.
- Décisions prises à l'unanimité pour effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

○ **Seuil minimal de cotisation prévue par l'article 1467D du CGI**

- Fixation à 2 000 € du seuil minimal de cotisation de CET après vote à main levée (17 pour, 4 abstentions et 1 contre).

○ **Abattements de Taxe d'Habitation**

Le Conseil de Communauté souhaite à l'unanimité que la valeur locative servant de référence aux abattements soit la valeur locative moyenne intercommunale et décide de ne pas instituer d'abattements facultatifs.

➤ **CG2D 3<sup>ème</sup> génération (2011-2014)**

L'information est faite sur la répartition de la nouvelle enveloppe de 476 439 € du CG2D 3<sup>ème</sup> génération, élaborée par le Bureau, qui respecte les pourcentages de la répartition des deux contrats précédents.

➤ **Développement économique**

○ **Formation-action avec l'ARDTA sur la revitalisation des centres bourg du territoire**

M. Pierre BRUN, fait le point sur l'entretien qu'il y a eu ce lundi 27 septembre avec l'ARDTA et deux cabinets de consultants (Mati Cabinet Conseil de Clermont Ferrand et Jean Marie Perrinel de St Anthème).

C'est le cabinet Jean Marie Perrinel qui a été choisi pour faire cette formation-action. Le coût de cette formation s'élève à 11 600 € TTC, à la charge de l'ARDTA.

Les élus de la CCRC proposés à cette formation sont ceux qui composent la Commission « Développement Economique » et Pierre Dantony.

➤ **Tourisme**

○ **Référencement RESPIRANDO**

Au vu des informations transmises, il apparaît que sur les douze sentiers présentés à la MDDT dans le cadre de cette opération de labellisation des chemins de petite randonnée Respirando, 3 PR sont éligibles. L'investissement nécessaire à cette labellisation est pris en charge à 50% par le Conseil Général.

La Commission tourisme de la CCRC est chargée avant la fin de l'année 2010 de la continuité de l'instruction du dossier et d'évaluer l'incidence financière qui en découlera.

○ **Actualisation de la convention CCRC/OT**

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité les modifications apportées à la convention qui lie l'Office du Tourisme de Rochebaron à Chalençon à la CCRC sans changement des missions et des objectifs.

➤ **Finances communautaires**

○ **Renouvellement des lignes de crédit**

Après présentation de la situation des deux lignes de trésorerie encours et concernant leur renouvellement, le Conseil de Communauté décide de ne renouveler que celle concernant la somme de 152 449 €. Celle-ci sera souscrite auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire, aux conditions proposées.

○ **Décisions Modificatives budgets 300 (budget principal), 307 (ZA du Patural)**

Afin d'ajuster des comptes les uns par rapport aux autres en fonction de l'évolution de l'exécution budgétaire, il est décidé à l'unanimité les décisions modificatives suivantes

➤ **Décision Modificative n°1 ó Budget Principal ó 300**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
6247-252 : Transports collectifs		40 598.00 p		
66111-01 ó Intérêts réglés à l'échéance		855.00 p		
7067-252 : Red. serv. périscolaires et ens.				1 114.00 p
7362-95 : Taxe de séjour				855.00 p
7473-252 : Subv. département				39 484.00 p
<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>41 453.00 p</b>		<b>41 453.00 p</b>

**Décision Modificative n°1 ó Budget ZA du Patural ó 307**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
6045-93 : Achat d'études (terrains)	68.00 p			
63512-01 : Taxes foncières	24.00 p			
66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance		92.00 p		
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>92.00 p</b>	<b>92.00 p</b>		

➤ **Informations diverses**

- **Avenant n°1 du Contrat Auvergne +**

Le Président rappelle les différentes fiches projets de la CCRC inscrite au Contrat Auvergne +. Concernant le 1<sup>er</sup> avenant à ce contrat, il n'y aura pas de modifications à ces fiches projets.

- **Atelier relais n°1 : locataire**

▪ **Liquidation Collange Luminaires**

Le Président explique au Conseil que la société Collange Luminaire, locataire de l'Atelier Relais n°1 à la ZA du Betz est en liquidation judiciaire depuis le 16 juillet 2010.

Le président a sollicité une estimation du bâtiment par le Service des Domaines.

- **Zone d'Activités du Breyre**

Le Président informe le Conseil que Le service des domaines accepte le prix de vente fixé par le Conseil de Communauté du 20 février 2008 soit 15.50 p le m<sup>2</sup> ht.

Pierre Brun et Pierre Dantony font le point sur les différents contacts qu'ils ont pu avoir concernant cette zone d'activités.

- **Zone d'Activités du Patural**

▪ **Démarrage des travaux**

Le Président informe que la Commission d'Appel d'Offres a retenu l'Entreprise TREMA ó Bas en Basset au prix de 127 325.25p ht pour effectuer les travaux d'aménagement Voirie et Réseaux à la ZA du Patural. Les travaux démarrent ce lundi 27 septembre.

▪ **Estimation du prix de vente**

Il informe également que le service des domaines a accepté le prix de vente fixé par le Conseil de Communauté du 24 mars 2010 soit 30 p le m<sup>2</sup> ht.

▪ **Liquidation TROCHET**

Le Président informe de la liquidation judiciaire de l'établissement TROCHET situé à la ZA du Patural.

- **PER 2<sup>ème</sup> génération**

Le Président explique au Conseil, que suite au rejet de sa première candidature, le Syndicat Mixte de la Jeune Loire et ses rivières va redéposer à l'automne une deuxième mouture du dossier « Accompagner l'excellence d'une filière bois locale par la promotion du bois habitat ».

3 projets concernent les collectivités du territoire.

- **SCOT**

Deux dossiers sont remis aux délégués présentant l'évolution du SCOT à l'année N+1 concernant la CCRC et le Pays de la Jeune Loire et ses rivières.

## - **Transports Scolaires ó recensement à la rentrée**

Le Président fait le point sur les effectifs des élèves inscrits aux différents services du transport scolaire, organisés par la CCRC pour l'année 2010-2011, 240 enfants inscrits.

Guy FONTON intervient sur la demande de plusieurs familles de Chazelet à Valprivas concernant le service spécial 307.05, Valprivas ó Monistrol et qui souhaiteraient que le trajet du car soit modifié. Avant de se prononcer le Conseil souhaite connaître l'avis du Conseil Général.

## - **Village Vacances**

### ▪ **Le point sur la procédure de DSP**

Le Président informe que la procédure de Délégation de Service Public pour la promotion, commercialisation, gestion et exploitation du Village Vacances est lancée. L'avis d'appel public à la concurrence est paru dans différents journaux, et la date limite de dépôt des candidatures est le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2010.

La date de réunion de la commission DSP, afin d'étudier les candidatures, est fixée le lundi 4 octobre 2010 à 19h00 au siège de la CCRC.

### ▪ **Terrains d'assise**

Pierre DANTONY fait savoir que le conseil municipal de St Pal en Chalencon a maintenu sa position favorable à la mise à disposition, le dossier n'est pas clos.

### ▪ **Information sur la subvention départementale « Hébergement touristique »**

Le Président informe que le Conseil Général a accordé à la CCRC pour le Village Vacances, site de St Pal en Chalencon une subvention de 105 732.80 € au titre de l'hébergement touristique ó hameau de gîtes « Bel Horizon ».

## - **Clos de Lorette : ancienne chapelle et sacristie**

### ▪ **Demande des « Amis de St Pal »**

Suite à la demande des Amis de St Pal pour une mise à disposition temporaire de la Chapelle du Clos de Lorette pour réaliser des expositions permanentes ou temporaires, le Conseil décide à l'unanimité d'une mise à disposition de cette chapelle en l'état directement à la commune de St Pal en Chalencon, qui en fait son affaire, et ce par convention annuelle

## - **Petite Enfance - Crèche RAM - Démarrage des travaux**

L'information est donnée du commencement des travaux au vendredi 15 octobre 2010.

### ▪ **Gestion future**

Michel Januel fait le compte rendu des différentes entrevues avec d'autres collectivités concernant le mode de gestion de leur crèche communautaire. Pour la CCRC, il est décidé que le choix du mode de gestion sera arrêté avant la fin de l'année 2010.

## ➤ **Questions diverses**

- Prévoir une réunion pour les chapiteaux

Pour permettre un état des lieux précis des chapiteaux communautaires André PONCET, Paul FRAISSE, Richard TANTINI, Jacques FAURE se sont portés volontaires pour organiser une demi-journée ou journée le samedi 6 novembre 2010 dès 8h30, à St Pal en Chalencon. Il leur est demandé d'inviter des responsables d'association à participer à cette opération.

- Autres questions diverses

### ▪ **Renouvellement de la convention assistance retraite avec le CDG 43 :**

Le conseil accepté à l'unanimité l'avenant, du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 31 décembre 2010, à la convention assistance retraites ainsi que le renouvellement de ladite convention à compter du 1er janvier 2011 pour une durée de trois ans.

Sans autre question, le Président lève la séance à 22h35.

<b>Bas en Basset</b>	<b>Boisset</b>	<b>Malvalette</b>	<b>St André de Chalencon</b>	<b>St Pal en Chalencon</b>	<b>Solignac sous Roche</b>	<b>Tiranges</b>	<b>Valprivas</b>
----------------------	----------------	-------------------	------------------------------	----------------------------	----------------------------	-----------------	------------------

N° SIRET: 244 301 065 00094 N°TVA intracom : FR16244301065 ☎ : 04.71.61.85.21. 📠 : 04.71.61.85.22.

🌐 : [www.rochebaron-chalencon.fr](http://www.rochebaron-chalencon.fr)

@ : [accueil@rochebaron-chalencon.fr](mailto:accueil@rochebaron-chalencon.fr)